THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP
Operations Policy & Country Services

Etablir des Standards pour le Développement Durable

Actualisation et Revue des Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale

Etudes de Cas

Phase 3 des consultations
Madagascar, Décembre 3-4, 2015

Plan de la présentation

- **Objectif: Examen de projets réels en vue d'identifier les implications opérationnelles du Cadre proposée**
- **Approche and méthodologie**
- **Présentation des cas**
- **Discussion**

Objectif

Examen de projets réels en vue d'identifier les implications opérationnelles du Cadre proposée

- Identifier les défis de mise en œuvre ainsi que les opportunités
- Identifier les aspects qui demandent des clarifications ou nécessitent des directives opérationnelles supplémentaires

Approche

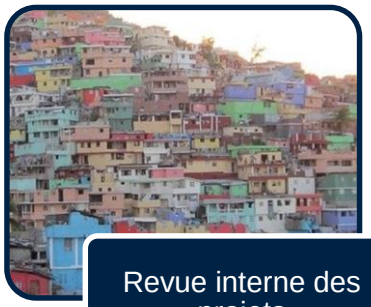

Revue interne des projets

Revue de projets réels les chefs de projets et les spécialistes

Revue de projets réels avec les emprunteurs

"Focus groups" d'experts

- Revue de 25 projets dans le but d'évaluer les implications opérationnelles du Cadre propose à la fois pour les emprunteurs et pour la Banque
- Revues supplémentaires ajoutées au cours de la phase de consultation.

- Revue des projets au cours de la phase de consultation avec les emprunteurs et les experts
- Etudes de cas (2-3 projets) basées sur le portefeuille du pays, afin d'établir les principales différences entre le Cadre proposé et les politiques de sauvegarde de la Banque présentement utilisées

Méthodologie [1/2]

- Comparaison entre les politiques de sauvegarde en vigueur et les standards inclus dans le nouveau cadre environnemental et social proposé. Les changements incrémentaux en termes d'étendue de l'évaluation sont indiqués ci-dessous:

Niveau d'Effort Incrémental	Temps Spécialiste Incrémental	Etendue de l'Evaluation	Besoin en personnel
Sans changement	--	--	--
Faible	Heures	Travail supplémentaire limité, basé en grande partie sur des analyses existantes avec légers ajustements	Spécialistes environnementaux et sociaux qualifiés
Modéré	Jours	Travail additionnel mineur requis. Également basé sur des analyses antérieures relatifs au projet.	Spécialistes environnementaux et sociaux qualifies avec l'appui d'experts externes
Élevé	Semaines	Travail analytique additionnel requis, basés sur la collecte de données secondaires et la synthèse d'information existantes ou bien la génération de connaissances nouvelles	Experts externes sur des aspects spécifiques

Méthodologie [2/2]

- Les coûts incrémentaux dépendront du personnel et du niveau d'expertise de l'UEP, ainsi que de la disponibilité d'études antérieures qui permettront de faire des économies (ex. études sur la santé maternelle ou le genre).

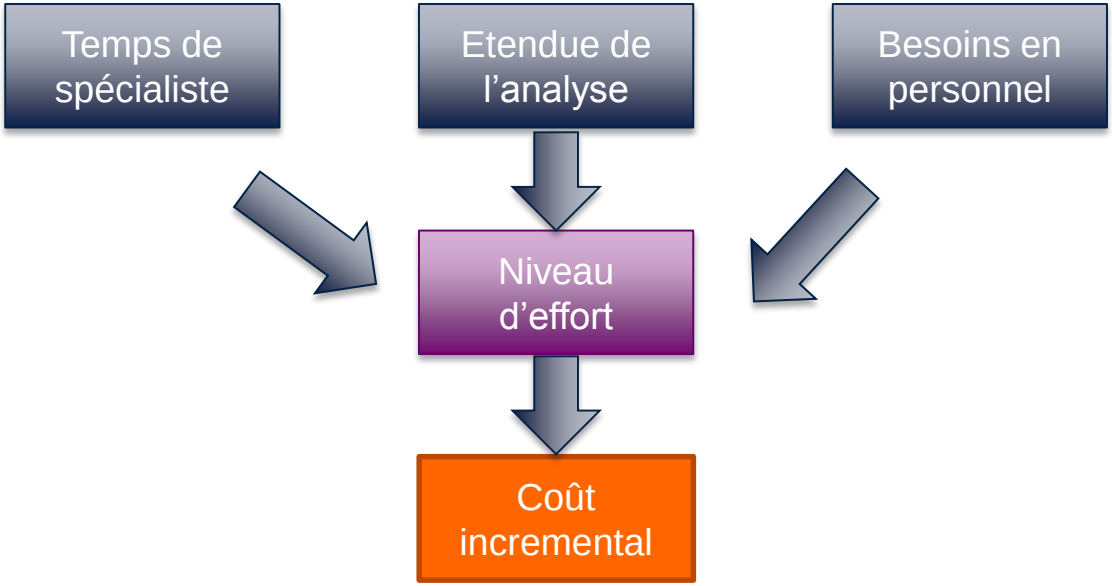

Projets qui seront discutés aujourd'hui

- Madagascar – Projet de Pole de Croissance Intégrée II

- Madagascar – Projet d'Urgence de Préservation des Infrastructures et Réduction de la Vulnérabilité

Madagascar – Pole de Croissance Intégrée II

THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP
Operations Policy & Country Services

Madagascar – Pole de Croissance Intégrée II

Informations sur le projet

- **Objectifs**: PIC2 supporte des activités complémentaires visant à promouvoir le rattrapage économique et l'amélioration de la fourniture de services de base aux populations pauvres.
  - Au niveau national, le projet supporte une série de réformes visant à améliorer le climat des investissements et renforcer l'interface public-privé dans le but d'améliorer la confiance des investisseurs.
  - Au niveau régional, le projet supporte la mise en œuvre de mesures ciblées et intégrées visant à surmonter les barrières à l'investissement privé et à la création d'emplois dans des régions pauvres à haut potentiel de croissance; et à améliorer la fourniture de services de base notamment aux populations pauvres: (a) Atsimo-Andrefana Region: de développer le potentiel dans le domaine touristique et l'agro-business surtout le long de la route RN9; (b) Anosy Region: étendre les programmes pilotes dans le domaine de l'agro-business et développer le parc Ehoala en une installation multi usages industriel, logistiques et commerciales; et (c) Diana Région: améliorer le circuit touristique nord et l'amélioration le long de la RN6.

Madagascar – Pole de Croissance Intégrée II

Financement (US$): 50 million
Catégorie Environnementale : B
Politiques de sauvegarde déclenchées: Evaluations environnementales (OP 4.01), Habitats naturels (4.04), Gestion des pesticides (4.09), Ressources patrimoniales physiques (OP 4.11), Réinstallation involontaire (OP 4.12).
Instruments de Sauvegarde : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Plan de gestion des pesticides, Cadre de Réinstallation
Approbation: Novembre 2014

Contexte

- Le deuxième d'une série de projets visant au renforcement de pôles de croissance à Madagascar.
- Contexte marqué par une situation de conflit et de fragilité
- Impacts sur l'usage des terres, les forêts et les ressources culturelles (incluant le ceux ayant un rapport avec le tourisme)
- Impacts en termes de réinstallation involontaire

ESS 1: Evaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux

- Des instruments de sauvegarde ont été préparés (ESMF, PGP and RPF).
- Le prérequis relatif à l'évaluation des impact sociaux devient plus ciblé et inclut notamment une analyse spécifique des groupes vulnérables. Ce qui correspond de toute façon à ce qui est couramment considéré comme bonne pratique.
- La préparation du Plan d'Engagement E & S (ESCP) entrainera des efforts supplémentaires minimaux du fait de l'aspect procédural et du fait que les principaux instruments applicables tels les EIE, EIS et RAP, sont mentionnés. Le changement représente autant un changement de formalisme qu'un changement dans l'étendue des aspects couverts.
- La Banque maintiendra une évaluation à jour du cadre E & S du pays. Ceci engage de façon significative la Banque. Le Gouvernement de Madagascar mettra à disposition de la Banque son arsenal juridique et règlementaire pertinent.
- La gestion des obligations des entrepreneurs continuera à être assurer par l'emprunteur en ce qui concerne les aspects E & S associés à l'exécution de leurs tâches.
- Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé faible à modéré

ESS 2: Main d'Oeuvre et conditions de travail

- Cette problématique n'était pas couverte explicitement dans le passé et il est attendu que l'application de ce standard va demander une période d'ajustement de la part des emprunteurs afin qu'ils fournissent tes informations nécessaires à la Banque et permettent à celle-ci de mettre en œuvre ses procédures de diligence.
- Cette norme s'applique aux travailleurs directement impliqués dans les travaux financés par la Banque ainsi que les travailleurs des entrepreneurs et les travailleurs des entreprises principales associées à la chaine de valeur à laquelle le projet contribue.
- Les principes de santé et sécurité au travail ont été appliqués dans ce cas.
- Cette norme inclue la reconnaissance du droit des travailleurs à s'organiser, la prohibition des travaux forcés et l'interdiction du travail des enfants. L'analyse de la situation de référence est nécessaire afin de de déterminer l'applicabilité de ce standard.
- Un système de plainte et recours pour tous les travailleurs devra être mis en place.
- L'emprunteur devra mettre en place une procédure pour le suivi de ce standard.
- Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé susbstantiel

ESS 3: Efficacité dans l'usage de la ressource et prévention et gestion de la pollution

- Aucun effort additionnel n'est requis ici pour l'application de mesures de contrôle de la pollution faisable techniquement et financièrement , du fait que le PGE pour le projet inclue déjà des mesures de contrôle de la pollution au niveau des sites de travaux.
- Le prérequis relatif à la mise en œuvre de mesures techniquement et financièrement faisable pour limiter la consommation en énergie, en eau, en matières premières est pratiquement déjà satisfait du fait qu'une étude d'optimisation énergétique a été entreprise par EDFC de même qu'une étude sur les GHG.
- <u>Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé faible.</u>

ESS 4: Santé et sécurité des communautés

- Un travail minimal additionnel devrait être requis ici pour satisfaire les prérequis en matière de conception de structures en conformité avec MESS et BPI , compte tenu du fait que l'EIES préparée ne mentionne aucun de ces documents de référence.
- L'EIES contient déjà un certain nombre de prérequis en relation avec les risques et les impacts engendrés par le projet sur le public.
- Des passerelles ont été mises en place afin d'éviter les croisements au même niveau des piétons et des véhicules. Ce qui améliore la sécurité des personnes et réduit les chances de conflits.
- L'exposition des communautés aux maladies à transmission hydrique contagieuses ou pas n'est pas traitée en détail dans l'EIES. Les maladies associées à la main-d'œuvre du projet n'ont pas été aussi considérées. Celles-ci devraient être prises en compte dans le cadre des nouveaux standards.
- Etat de préparation au situation d'urgence et la préparation d'un plan de gestion des risques ou plan de réponse aux urgences est requis.
- <u>Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé moyen à élevé.</u>

ESS 5: Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation involontaire

- Le projet satisfait tous les prérequis de cette norme sur la base du travail et des analyses fait en conformité avec la PO 4.12 et notamment avec la date butoir, les classes d'éligibilité, la consultation avec les parties prenantes, la préparation de plan d'atténuation, l'indemnisation sur la base de la valeur de remplacement, les plans d'atténuation proportionnels au niveau de risque, la définition d'un mécanisme de recours, le suivi et évaluation , la divulgation de l'information etc…
- <u>Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.</u>

ESS 6: Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes

- La conception et les composantes du projet ne sont pas de nature à générer des impacts significatifs sur les écosystèmes et aucun habitat critique n'a été touché. Eviter les impacts sur les habitats naturels a été inclus dans la conception du projet.
- Il n'y a pas de menaces de la part d'espèces étrangères envahissantes etc… et donc il n'y a pas besoin de préparer un plan de gestion de la biodiversité ou de considérer un offset de biodiversité, etc...
- Conséquemment, le prérequis relatif aux "services écosystémiques" n'est pas applicable dans ce cas.
- <u>Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.</u>

ESS 7: Peuples autochtones
ESS 8: Patrimoine culturel
ESS 9: Intermédiaires financiers

ESS7

- Il n'y a pas de populations autochtones dans la zone de projet.
- Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.

ESS8

- Les ressources patrimoniales "tangibles" ont été évaluées et des mesures de protection on été proposées.
- Nécessité de s'assurer s'il y a des ressources patrimoniales "intangibles" dans la zone de projet.
- Le niveau d'effort additionnel est moyen.

ESS9

- Le projet n'implique pas d'intermédiaires financiers.
- Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.

ESS 10: Engagement de parties prenantes et divulgation de l'information

- Les efforts relatifs à cette norme doivent être considérés en conjonction avec ceux exercés dans le cadre des autres standards, particulièrement ESS1, 5 et 7.
- L'approche actuelle est basée sur les instruments et les consultations ont lieu essentiellement durant leur préparation (PGES, PGP, and CPR)
- Dans le cadre du ESS 10, l'engagement des parties prenantes sur les impacts E & S et leur atténuation est un processus continu tout au long de la vie du projet. L'effort additionnel est ici de s'assurer que la consultation porte aussi sur la face de mise en œuvre et soit intégré à l'aspect suivi et évaluation, etc...
- Présentement le projet dispose d'un système de recours et de gestion des plaintes. Des efforts additionnels mineurs seraient nécessaires pour divulguer le résultats et la situation des plaintes et de leur résolution.
- D'autres activités peuvent être considérés pour renforcer la transparence et la participation (ex. Engagement citoyen)
- <u>Le niveau d'effort additionnel est ici modéré à substantiel.</u>

Discussion

1. ***Faisabilité et ressources pour la mise en œuvre?***
   - Quelles sont les implications en termes de mise en œuvre de de ressources pour les emprunteurs?
   - Que peut faire la Banque pour minimiser les charges supplémentaires et le coût?
   - Comment est-ce que la mise en œuvre des projet peut être rendu plus efficace?

2. ***Capacité de l'emprunteur et soutien à la mise en œuvre*?**
   - Comment est-ce que la Banque peut aider à renforcer la capacité des emprunteurs?
   - Y a t'il des domaines de concentration particuliers, et des approches spécifiques à considérer et privilégier?
   - Quelle serait la meilleure approche pour la mise en œuvre du Cadre E & S dans des situations caractérisés par de fortes contraintes de capacité (ex. pays fragiles et/ou en conflit, petits états et situations d'urgence)?

PAUSE

Madagascar – Projet d'Urgence de Préservation des Infrastructures et Réduction de la Vulnérabilité

THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP
Operations Policy & Country Services

Madagascar – Projet d'Urgence de Préservation des Infrastructures et Réduction de la Vulnérabilité

Information relatives au projet

- **Objectifs**: (1) Réhabilitation d'infrastructures de survie et atténuation des risques de catastrophes. Cette composant supporte les activités suivantes : (a) réhabilitation d'infrastructures de survie; (b) réhabilitation d'infrastructures communautaires de base; (c) renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophes; et (d) établissement d'une ligne budgétaire neutre pouvant être active immédiatement après une catastrophe. (2) Réduction de la vulnérabilité des ménages. Préservation des capacités productives agricoles; (b) programme paiement contre travail
- Afin de démontrer l'intérêt des pratiques visant l'amélioration de la gestion urbaine des services de base dans des ULB participantes et ceci de manière financièrement viable.
- **Financement (US$):** 102 million
- **Catégorie Environnementale:** B
- **Politiques de sauvegarde déclenchées:** Evaluation environnementale (OP 4.01), Gestion des pesticides (OP 4.09), Patrimoine culturel physique (OP 4.11), Réinstallation involontaire (OP 4.12), Sécurité des barrages (OP 4.37)
- **Instruments de Sauvegarde :** Cadre d'Evaluation et de Criblage Environnemental et Social (ESSAF); Depuis l'approbation par le Conseil d'Administration, 2 plans de gestion environnementale et sociale (PGES's) et 2 plans d'action de réinstallation (PARs) ont été préparés, et ont fait l'objet de consultations et ont été divulgués
- **Approbation:** Novembre 2012

Madagascar – Projet d'Urgence de Préservation des Infrastructures et Réduction de la Vulnérabilité

Contexte

- Opération d'urgence dans un pays fragile et en conflit
- Projet impliquant la réhabilitation de routes et de ponts,
- Et la réhabilitation/reconstruction de petites infrastructures agricoles
- Restructuré en juillet 2013

ESS 1: Evaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux

- Aucun instrument de sauvegarde n'a été préparé avant l'approbation du projet.
- Le prérequis relative à l'évaluation des impact sociaux devient plus ciblé et inclut notamment une analyse spécifique des groupes vulnérables. Ce qui correspond de toute façon à ce qui est couramment considéré comme meilleure pratique.
- La préparation de l'ESCP entrainera des efforts supplémentaires minimaux du fait de l'aspect procédural et du fait que les principaux instruments applicables tels les EIE, EIS et RAP, sont mentionnés. Le changement est avant tout un changement de formalisme.
- La Banque maintiendra une évaluation à jour du cadre E & S du pays. Ceci engage de façon significative la Banque. Le GdM mettra à disposition de la Banque son arsenal juridique et règlementaire pertinent.
- La gestion des obligations des entrepreneurs continuera à être assurer par l'emprunteur en ce qui concerne les aspects E & S associés à l'exécution de leurs tâches.
- <u>Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé modéré</u>

ESS 2: Main d'Oeuvre et conditions de travail

- Cette problématique n'était pas couverte explicitement dans le passé et il attendu que l'application de ce standard va demander une période d'ajustement de la part des emprunteurs afin qu'ils fournissent tes informations nécessaires à la Banque et permettent à celle-ci de mettre en œuvre ses procédures de diligence.
- Cette norme s'applique aux travailleurs directement impliqués dans les travaux financés par la Banque ainsi que les travailleurs des entrepreneurs et les travailleurs des entreprises principales associées à la chaine de valeur à laquelle le projet contribue.
- Les principes de santé et sécurité au travail ont été appliqués dans ce cas.
- Cette norme inclue la reconnaissance du droit des travailleurs à s'organiser, la prohibition des travaux forcés et l'interdiction du travail des enfants. L'analyse de la situation de référence est nécessaire afin de déterminer l'applicabilité de ce standard.
- Un système de plainte et recours pour tous les travailleurs devra être mis en place.
- L'emprunteur devra mettre en place une procédure pour le suivi de ce standard.
- Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé susbstantiel

ESS 3: Efficacité dans l'usage de la ressource et prévention et gestion de la pollution

- Aucun effort additionnel n'est requis ici pour l'application de mesures de contrôle de la pollution faisable techniquement et financièrement , du fait que le PGE pour le projet inclue déjà des mesures de contrôle de la pollution au niveau des sites de travaux.
- Dans le cadre des nouvelles normes il serait pertinent de préciser les prérequis pour minimiser l'utilisation du bois de chauffe dans les bases vie des entreprises de travaux.
- Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé bas.

ESS 4: Santé et sécurité des communautés

- **Un travail minimal additionnel devrait être requis ici pour satisfaire les prérequis en matière de conception de structures en conformité avec MESS et BPI , compte tenu du fait que l'EIE préparée ne mentionne aucun de ces documents de référence.**
- **Etat de préparation au situation d'urgence et la préparation d'un plan de gestion des risques ou plan de réponse aux urgences est requis.**
- **<u>Le niveau d'effort additionnel anticipé est jugé moyen à élevé.</u>**

ESS 5: Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation involontaire

- Le projet satisfait tous les prérequis de ce Standard sur la base du travail et des analyses fait en conformité avec la PO 4.12 et notamment avec la date butoir, les classes d'éligibilité, la consultation avec les parties prenantes, la préparation de plan d'atténuation, l'indemnisation sur la base de la valeur de remplacement, mesures pour aider les squatters (vendeurs), les plans d'atténuation proportionnels au niveau de risque, la définition d'un mécanisme de recours, le suivi et évaluation , la divulgation de l'information etc…
- <u>Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.</u>

ESS 6: Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes

- La conception et les composantes du projet ne sont pas de nature à générer des impacts significatifs sur les écosystèmes et aucun habitat critique n'a été touché. Eviter les impacts sur les habitats naturels a été inclus dans la conception du projet.
- Il n'y a pas de menaces de la part d'espèces étrangères envahissantes etc… et donc il n'y a pas besoin de préparer un plan de gestion de la biodiversité ou de considérer un offset de biodiversité, etc...
- Analyse initiale limitée des plans et cours d'eau.
- <u>Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.</u>

ESS 7: Peuples autochtones
ESS 8: Patrimoine culturel
ESS 9: Intermédiaires financiers

ESS7

- Il n'y a pas de populations autochtones dans la zone de projet.
- Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.

ESS8

- Les ressources patrimoniales "tangibles" ont été évaluées et des mesures de protection on été proposées.
- Le projet a vérifié qu'il n'y a pas de ressources patrimoniales "intangibles" dans la zone de projet.
- Le niveau d'effort additionnel est faible.

ESS9

- Le projet n'implique pas d'intermédiaires financiers.
- Aucun effort supplémentaire n'est ici nécessaire.

ESS 10: Engagement de parties prenantes et divulgation de l'information

- Les efforts relatifs à ce Standard doivent être considérés en conjonction avec ceux exercés dans le cadre des autres standards, particulièrement ESS1, 5 et 7.
- L'approche actuelle est basée sur les instruments et les consultations ont lieu essentiellement durant leur préparation (PGES, PGP, and PAR)
- Dans le cadre du ESS 10, l'engagement des parties prenantes sur les impacts E & S et leur atténuation est un processus continu tout au long de la vie du projet. L'effort additionnel est ici de s'assurer que la consultation porte aussi sur la face de mise en œuvre et soit intégré à l'aspect suivi et évaluation, etc...
- Présentement le projet dispose d'un système de recours et de gestion des plaintes. Des efforts additionnels mineurs seraient nécessaires pour divulguer le résultats et la situation des plaintes et de leur résolution.
- D'autres activités peuvent être considérés pour renforcer la transparence et la participation (ex. Engagement citoyen)
- <u>Le niveau d'effort additionnel est ici modéré à substantiel.</u>

Discussion

1. ***Faisabilité et ressources pour la mise en œuvre?***
   - Quelles sont les implications en termes de mise en œuvre de de ressources pour les emprunteurs?
   - Que peut faire la Banque pour minimiser les charges supplémentaires et le coût?
   - Comment est-ce que la mise en œuvre des projet peut être rendu plus efficace?

2. ***Capacité de l'emprunteur et soutien à la mise en œuvre*?**
   - Comment est-ce que la Banque peut aider à renforcer la capacité des emprunteurs?
   - Y a t'il des domaines de concentration particuliers, et des approches spécifiques à considérer et privilégier?
   - Quelle serait la meilleure approche pour la mise en œuvre du Cadre E & S dans des situations caractérisés par de fortes contraintes de capacité (ex. pays fragiles et/ou en conflit, petits états et situations d'urgence)?

WORLD BANK GROUP

Merci pour votre attention

Informations supplémentaires disponibles:
http://consultations.worldbank.org/consultation/review-and-update-world-bank-safeguard-policies